

Pareille expérience aura pour avantage non seulement de singulariser votre société auprès des experts sectoriels de la Banque mais en outre de faire reconnaître vos compétences professionnelles. Elle permettra aussi à votre société d'apprendre les méthodes de travail de la BAD, et d'établir des rapports plus personnels avec les différents experts de ce groupe financier, élément certes non négligeable. C'est dans cette perspective qu'a été institué en 1989 le Fonds canadien d'assistance technique (FCAT), qui met à la disposition de la BAD une somme totale de 7 millions de dollars, dont 4,5 millions sont destinés au financement d'études relatives à la définition et à l'évaluation de la faisabilité de projets viables. Il va sans dire que ce fonds limité à la seule concurrence canadienne permettra à plusieurs de nos sociétés de mieux connaître les règles et méthodes de fonctionnement de la Banque. Il est également possible d'obtenir une aide au titre du programme de Coopération industrielle de l'ACDI, dans la mesure où votre entreprise satisfait aux autres critères d'éligibilité de ce programme.